

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAUNE-SUR-ARZON

Séance du 29 SEPTEMBRE 2022

Nbre de membres
au conseil/en exo/présents
10/10/08

L'an deux mil vingt-deux, le 29 septembre à 21 heures 30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoquée s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme SEON Isabelle, Maire.

Date de la convocation
22/09/2022

Présents : Tous les conseillers en exercice sauf Madame FAVIER Florence (excusée) et Monsieur MONTAGNE Alphonse (excusé)

Date d'affichage
22/09/2022

Monsieur GIROUX Sébastien a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Approbation du rapport de CLECT

Mme le Maire explique que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 8 septembre dernier pour déterminer les impacts financiers consécutifs à la régularisation du transfert de la « compétence petite enfance » sur le territoire de l'ex Communauté de Communes de l'Emblavez.

Afin de pouvoir statuer la CLECT a transmis le rapport correspondant à cette réunion.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le rapport de la CLECT du 8 septembre 2022,
- Charge Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie conforme au registre
à Beaune-sur-Arzon
Le Maire,



Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Préfecture le 29/09/2022 et publication
ou notification le 29/09/2022